

# CONSERVATOIRE



## Procès-verbal Comité syndical du 14 mars 2016



Le mardi 1<sup>er</sup> mars 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 23 février 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement n'a pas pu se réunir en l'absence de quorum.

Le lundi 14 mars 2016 à 10 heures dûment convoqué lettre individuelle du 2 mars 2016, le Comité syndical s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du 1<sup>er</sup> Vice-Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

### **Etaient présents :**

Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte ;  
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale  
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,  
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération

### **Assistaient également à la séance :**

Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA

### **Etaient absents excusés :**

Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,  
Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA  
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint

### **Etaient absentes ;**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion  
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale

## Ordre du jour

### Points soumis à l'approbation

Rapport n° R-2016-02 – Approbation du compte administratif 2015  
Rapport n° R-2016-03 – Reprise du résultat de l'exercice 2015  
Rapport n° R-2016-04 – Approbation du budget primitif 2016  
Rapport n° R-2016-05 – Tableau des biens à réformer  
Rapport n° R-2016-06 – Contrat de ville de Digne-les-Bains – Orchestre de quartier

Le quorum étant atteint, la séance démarre à 10 heures.

### Points pour information

Demande de reconnaissance d'un diplôme ;  
Droits d'inscriptions pour la rentrée 2016



---

#### Approbation du compte administratif 2015

Les différents éléments du CA sont présentés.

##### *En fonctionnement :*

Le montant total des recettes s'élève à 2 418 997.31 €.  
Le montant total des dépenses s'élève à 2 493 803.77 €  
Le résultat de clôture est de 165 339.87 €.

##### *En section d'investissement*

Le montant total des recettes s'élève à 51 880.02 €.  
Le montant total des dépenses s'élève à 36 042.28 €  
Le résultat de clôture est de 68 077.94 €.

Le compte administratif est en tout point identique au compte de gestion.  
Le compte administratif est soumis au vote des élus.

*Adopté à l'unanimité*

#### Reprise du résultat de l'exercice 2015

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture constaté au compte administratif 2015 au BP 2016 de la façon suivante :

165 339.87 € en section de fonctionnement ;  
68 077.94 € en section d'investissement.

Cette affectation du résultat de clôture est soumise au vote des élus.

*Adopté à l'unanimité*

Approbation du budget primitif 2016

Les différents éléments du BP 2016 sont présentés.

*En fonctionnement :*

Le montant total des recettes et des dépenses est prévu à 2 507 332.32 €.

*En section d'investissement*

Le montant total des recettes et des dépenses est prévu à 110 434.61 €.

Le budget primitif 2016 est soumis au vote des élus.

*Adopté à l'unanimité*

Tableau des biens à réformer

Une liste de biens à réformer est soumise au vote des élus.

*Adopté à l'unanimité*

Contrat de ville de Digne-les-Bains – Orchestre de quartier

Dans le cadre de l'appel à projets de la ville de Digne-les-Bains, le conservatoire propose la mise en place d'un orchestre de quartier, projet regroupant 8 enseignants. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'Etat.

Pierre SUZOR souhaite que soit inscrit sur la délibération le fait que l'action menée par le conservatoire est conditionnée à l'octroi des subventions de la commune et de l'Etat.

Question diverse n° 1 – Demande de reconnaissance d'un diplôme

La situation de l'agent est relatée.

Question diverse n° 2 – Droits d'inscriptions pour la rentrée 2016

Il ne devrait pas y avoir de comité au printemps mais plutôt en juin. Habituellement, la proposition d'augmentation ou pas des droits d'inscription était présentée au printemps afin que les tarifs soient opérationnels dès fin mai puisque la campagne de pré-inscriptions démarre à ce moment-là.

La question posée est de savoir si le comité souhaite procéder à une augmentation pour la rentrée 2016 sachant que les modifications apportées à la grille tarifaire en 2015 ont permis une forte augmentation mais aussi quelques récriminations. D'autre part, l'audit diligenté par le Département a pour objectif, entre autres, de proposer une politique tarifaire plus adaptée. Ne serait-il pas plus opportun de ne pas augmenter les droits d'inscriptions et d'attendre les conclusions de l'audit et d'effectuer une simulation à partir du quotient familial ?

François MONIN indique que le rendu de l'audit doit être réalisé au 31 mars 2016. Effectivement, il pourrait y avoir une révision de la politique tarifaire en 2017. Néanmoins, une augmentation peut parfaitement être décidée par les élus pour la rentrée prochaine.

Pascal ANTIQ abonde dans le sens d'une augmentation.

Pierre SUZOR évoque l'hypothèse de ne pas augmenter sur les tranches hautes compte tenu de leur augmentation importante en 2016 et d'augmenter un peu sur les autres tranches.

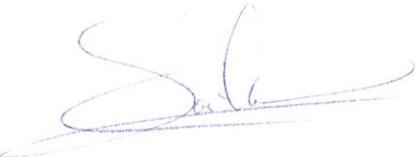
Pascal ANTIQ estime qu'il serait judicieux que les résultats de l'audit soient présentés en comité.

Robert LAURENTI souhaite savoir à quel moment est prévue cette présentation.

François MONIN indique que le rendu auprès du Président du Conseil départemental et de la Présidente est prévu au 31 mars. Sur les audits réalisés auprès des structures ou services du département, une phase contradictoire est réalisée avec la structure auditée. La phase dite de contradictoire est d'un mois environ. Ensuite le rapport d'audit est notifié.

Il est proposé de tenir un comité syndical au mois de mai afin de présenter les droits d'inscriptions et éventuellement les résultats de l'audit.

La séance est clôturée à 12 heures.

Robert LAURENTI, 1 <sup>er</sup> Vice-Président Représentant DLVA	
Pierre SUZOR, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président Représentant CCABV	
Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale	
Sylvie AILLAUD, Représentante CCABV	
Pascal ANTIQ, Représentant DLVA	Absent